

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.225

Centre social Effervescentre - avenant n°2 : prolongation de la convention d'objectifs pluriannuelle 2023-2025

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 50

Nombre de pouvoirs: 22

Nombre d'excusés: 3

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.225**

Rapporteur : Madame GINGAST

CENTRE SOCIAL EFFERVESCENTRE - AVENANT N°2 : PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2023-2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10202 -1) SERVICE ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Politiques Enfance Jeunesse

ODD 10 : Politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement

Vu la convention d'objectifs cadre 2023-2025, signée le 8 décembre 2022 entre Effervescentre et Angoulême et engageant GrandAngoulême à contribuer financièrement aux missions confiées à Effervescentre dans le domaine de l'enfance jeunesse, en versant une subvention annuelle;

Vu l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle, signé le 1^{er} décembre 2023, qui modifie l'article 3.1, 3.2 et 4.2, relatif au montant de la subvention annuelle versée par GrandAngoulême à Effervescentre;

Considérant que cette convention d'objectifs pluriannuelle arrive à échéance le 31 décembre 2025 et devrait être renouvelée à partir de l'année 2026 pour 3 ans;

Considérant que l'année 2026 est une année de transition, pendant laquelle les gouvernances de GrandAngoulême et des communes du territoire d'Effervescentre doivent être renouvelées suite aux élections de mars 2026, et où l'association doit mettre en œuvre son nouveau projet social de territoire, il est proposé de prolonger d'un an supplémentaire l'actuelle convention pluriannuelle d'objectifs, jusqu'au 31 décembre 2026, dans le cadre d'un avenant n°2.

Lors de l'année 2026, une proposition de convention pluriannuelle 2027-2029 sera co-construite avec Effervescentre.

L'objet de l'avenant n°2 est la modification de l'article 2 de la convention d'objectifs concernant la prise d'effet et la durée de la convention, de la façon suivante :

« La convention est conclue pour les années 2023 à 2025, prolongée jusqu'au 31 décembre 2026. La prolongation prendra effet au 1^{er} janvier 2026 ».

Mis à part l'article 2, le contenu global de cette convention, son objet, ses articles, le montant de la subvention accordée et ses annexes contenant les projets à mettre en œuvre, sont inchangés.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2023-2025 entre Effervescentre et GrandAngoulême, prolongeant la convention d'un an supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant en annexe et tous les documents se référant à la présente délibération.

Pour : 72	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE

**PROJET D'AVENANT N°2 A LA
CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE
GRANDANGOULEME/ CENTRE SOCIAL EFFERVESCENTRE
2023-2025**

Entre

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°2025.**XX.XX** du conseil communautaire du 18 décembre 2025.

Et

L'association Effervescentre, centre socio-culturel et sportif, dont le siège est situé 3 route du sergent Sourbé, 16440 ROULLET-SAINT-ESTEPHE.

Ci-après dénommée « Effervescentre » et représenté par sa Présidente, Madame Valérie BOUTET.

Vu la convention d'objectifs cadre 2023-2025, signée le 8 décembre 2022 entre Effervescentre et GrandAngoulême et engageant GrandAngoulême à contribuer financièrement aux missions confiées à Effervescentre dans le domaine de l'enfance jeunesse, en versant une subvention annuelle;

Vu l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle, signé le **01/12/2023**, qui modifie l'Article 3.1, 3.2 et 4.2, relatif au montant de la subvention annuelle versée par GrandAngoulême à Effervescentre;

Considérant que cette convention d'objectifs pluriannuelle arrive à échéance le 31/12/2025 et devrait être renouvelée à partir de l'année 2026.

Considérant que l'année 2026 est une année de transition, pendant laquelle les gouvernances de GrandAngoulême et des communes du territoire d'Effervescentre doivent être renouvelés suite aux élections de mars 2026, et où Effervescentre doit mettre en œuvre son nouveau projet social de territoire, il est proposé **de prolonger d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs jusqu'au 31/12/2026**.

Mis à part la durée de la convention, son contenu global, son objet, ses articles et ses annexes contenant les projets à mettre en œuvre, sont inchangés.

Il est convenu ce qui suit :

Objet de l'avenant N°2

Modification de l'article 2 de la convention d'objectifs

ARTICLE 2 - PRISE D'EFFET – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour les années 2023 à 2025, prolongée jusqu'au 31/12/2026. La prolongation prendra effet au 01/01/2026.

Les autres articles de la Convention d'Objectifs Pluriannuelle 2023-2026 et de son avenant n°1 ne sont pas concernés par le présent avenant.

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
Membre du Bureau

Pour Effervescentre
La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20251218-2025_12_225-DE
Hélène GINGAST
Accusé certifié exécutoire

Valérie BOUTET

Réception par le préfet : 24/12/2025
Publication : 24/12/2025